



# MAITRE- NAGEUR SAUVETEUR

Que ce soit au bord des plages ou à l'intérieur d'une piscine, privée ou municipale, le maître-nageur sauveteur est amené à exercer les missions suivantes :

- **veiller à la sécurité des personnes**, aussi bien d'un point de vue physique que sanitaire. Pour cela, le maître-nageur sauveteur veille à préparer et à vérifier le bon état du matériel et de l'environnement aquatique ;
- **secourir et apporter les premiers secours à un baigneur en difficulté** ;
- **enseigner l'apprentissage de la nage** pour les jeunes enfants, mais aussi parfois pour les adultes ;
- **encadrer de nombreuses activités aquatiques** de bien-être ou de remise en forme.

**Maîtrisant parfaitement les gestes de premiers secours**, il est également prêt à engager sa responsabilité en cas d'accident grave. Pour pouvoir exercer de façon efficace, le maître-nageur sauveteur sera évidemment doté de qualités physiques, qu'il maintiendra tout au long de sa carrière.

**Les**

## **compétences :**

Sens des responsabilités,  
adaptabilité, bon  
relationnel

---

## **Les structures :**

piscine municipale : dans ce cas, le maître-nageur sauveteur est agent territorial. Mais il peut aussi être salarié d'une association, d'un club, d'un centre de remise en forme, d'un village vacances...

---

## **Formation :**

**BPJEPS AAN**

---

**Diplôme reconnu  
par le ministère  
des sports  
(DRJSCS)**

**INFORMATION AU  
04 99 58 80 41**

Pour vous accompagner  
dans votre projet

marie.peyrache@mucformation.fr

## BPJEPS Activés Aquatique et de la Natation

### Conditions d'entrée :

- Être titulaire du BNSSA
- Certificat médical de non contraindication à la pratique sportive
- PSE1

### Tests de sélection :

**TEP:** Parcourir une distance de 800m nage libre en moins de 16 minutes

**Épreuves de sélection:** 100 mètres 4 nages démonstration enchaînées (papillon dauphin, dos crawlé, brasse et crawl) en moins de 1 minute et 50 secondes.

Une épreuve orale (20 minutes pour présenter son projet professionnel, sa motivation à suivre la formation, sa connaissance du diplôme et du secteur...).

### Programme de formation :

Prendre en compte les caractéristiques du public concerné par la séance, dont les groupes de mineurs ;  
Définir des dispositions pour assurer la sécurité des usagers ;  
Créer les situations permettant la participation individuelle et collective ;  
Valoriser les initiatives individuelles s'inscrivant dans le projet du groupe ;  
Prendre en compte les spécificités des activités aquatiques ;  
Identifier les caractéristiques principales de l'organisation de la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques ;  
Mobiliser les connaissances liées aux habiletés motrices transversales des activités aquatiques visées par le 'pass'sports' de l'eau ;  
Mettre en œuvre une séance ou un cycle d'activité d'éveil en milieu aquatique ;  
Mettre en œuvre une séance ou un cycle de découverte et d'initiation de la natation ;  
Animer des séances en milieu aquatique à visée de loisirs, de forme et de bien-être ;  
Conduire des cycles d'apprentissage de la natation ;  
Conduire une action d'enseignement pluridisciplinaire et des nages codifiées ;  
Choisir une démarche pédagogique adaptée en fonction des objectifs et des caractéristiques du public ;  
Maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;  
Evaluer son action d'animation.

**La pédagogie :** Cours théorique, mise en situation professionnelle, groupe de travail, cours individualisé, formateurs qualifiés, outils numériques collaboratifs

**Les lieux de formation :** Nîmes, Montpellier, St Esteve (66)

### Les financements :

**Nîmes :** PRF, Compte Personnel de Formation, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, AGEFIPH, financement individuel, PEC